Février 2026

NEWSLETTER PREVENTAGRI

Vos informations de Février

LE DOSSIER DU MOIS

LE TRAVAIL SAISONNIER

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

LA BROUETTE À SEAUX

Bonjour à toutes et à tous,

Dans le newsletter de ce mois, nous verrons à quels aspects il convient d'être attentif lorsque l'on emploie un travailleur saisonnier, afin de mettre toutes les chances de son côté pour que celui ci effectue ses tâches dans des conditions sécuritaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à nous contacter.

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

Mission Wallonne des Secteurs Verts

PreventAgri

LE DOSSIER DU MOIS

Le travail saisonnier

Avec le retour des beaux jours, une nouvelle saison de production pointe à l'horizon dans les secteurs agricoles et horticoles.

Si vous envisagez d'avoir recours à des travailleurs saisonniers pour faire face aux périodes d'activités plus intenses dans votre exploitation, voici quelques points auxquels être attentifs pour que tout se passe bien et en toute sécurité.

Les saisonniers et la sécurité

Les responsabilités en matière de prévention santé et sécurité de l'employeur envers le saisonnier sont les mêmes que pour tout autre travailleur engagé dans l'entreprise.

Ce qui signifie que l'employeur doit s'assurer que le saisonnier :

- Connait les **mesures de prévention** en vigueur dans l'entreprise ;
- Connait et maitrise les **techniques, machines et processus** utilisés afin de réaliser les tâches qui lui sont confiées ;
- Est équipé d'**EPI** adéquats (et fournis par l'employeur).

LE DOSSIER DU MOIS

En pratique, le saisonnier est présent pour une courte durée au sein de l'entreprise.
Cette main d'œuvre complémentaire, n'a pas (ou rarement) l'expérience professionnelle suffisante, n'a pas de connaissance des lieux, des conditions et des collègues de travail (sauf reconduction d'un contrat) ... le risque d'accident est donc accru.

Pour le limiter, il est important de **réaliser un bilan de sécurité** pour l'informer des risques et des moyens de prévention disponibles (notamment pour les Troubles Musculo Squelettiques, coupures, brulures thermiques ou chimiques).

Le risque zéro n'existant pas, il faut également s'assurer que le saisonnier connaisse l'emplacement de la **trousse de secours** ainsi que les gestes de première intervention.

En d'autres termes, c'est la **procédure d'accueil d'un nouveau travailleur qu'il faut respecter** :

Il arrive que la langue parlée par le saisonnier ne soit pas la même que celle utilisée par l'employeur ou les autres travailleurs.

Dans ce cas, la transmission d'informations peut s'avérer compliquée.

Si aucun traducteur n'est disponible, d'autres voies de communications peuvent être utilisées comme l'utilisation de fiches photos comparant les bonnes et les mauvaises pratiques ou la traduction des fiches de consignes sécurité dans la langue du ou des utilisateur(s).

Dans tous les cas, l'instauration d'un système de parrainage ou de personne référente pour ne pas laisser le saisonnier « à son triste sort » ainsi que la formation pour la manipulation des machines ou techniques sont indispensables.

Les fiches de consignes sécurité sont de précieux alliées pour favoriser l'information et la sécurité des travailleurs.

N'oubliez pas de consigner par écrit les séances d'informations sécurité (quoi ?, comment ?, qui a reçu l'info ?, quand ?).

6 étapes clés pour l'accueil d'un travailleur

À son arrivée, le travailleur pourrait se sentir un peu perdu. Afin d'éviter cela, nous vous conseillons de lui transmettre préalablement à sa visite les informations utiles comme le lieu où il peut se garer, les voies de circulations autorisées, le bureau dans lequel il doit se rendre...

Lors de la rencontre :

1. Présentez brièvement l'entreprise et son fonctionnement : le type de culture, le nombre de travailleurs, les horaires, les attentes par rapport à son travail...

2. Réalisez une visite guidée du lieu en présentant les différents intervenants et leurs fonctions.
En mentionnant les zones, les machines et processus à risques (identifiés dans l'analyse de risques).
Cette étape vous permet d'introduire la suivante.

3. Présentez les règles de comportement et de sécurité : vérification journalière des machines, équipements de protection individuelle, procédure d'urgence...

LE DOSSIER DU MOIS

4. Remettez au nouveau travailleur une brochure claire à propos de l'entreprise. Il pourra y trouver les coordonnées des personnes clés, les instructions de sécurité et les procédures en cas d'urgence.

5. Assurez-vous que les informations reçues sont comprises et que le travailleur dispose des compétences nécessaires pour réaliser le travail en respectant les mesures de prévention des accidents.

6. Signez ensemble le document d'enregistrement signifiant que ces différentes étapes ont été respectées et que les informations nécessaires au bon déroulement de votre collaboration ont été transmises.

Assurez-vous régulièrement, que pendant le travail, les consignes de prévention soient suivies et rappelées.

Pour vous aider à préparer ces 6 étapes clés, vous pouvez vous référer à la farde sécurité PreventAgri, ou à notre "livret d'accueil agriculture".

N'hésitez pas également à faire appel au service d'analyse de risques de PreventAgri et à consulter son site internet. Vous y trouverez, entre autres, des fiches consignes sécurité, des fiches TMS, des trucs et astuces, des affiches pour les informations relatives aux premiers secours et à la lutte incendie…

Enfin, vous pouvez consulter la Fédération Wallonne d'Horticulture (FWH) via l'adresse mail suivante fwh@fwhnet.be et/ou votre secrétariat social.

Pour aller plus loin

Pour plus de détails concernant l'engagement d'un travailleur saisonnier, consultez notre article consacré au sujet :

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

La brouette à seaux

La brouette à seaux est une adaptation simple nécessitant juste un peu de soudure pour sa réalisation.

Elle permet de porter environ 80 kg sans se fatiguer.

Point de vigilance : pour ne pas que la bouette se déséquilibre ou se renverse, penser à ne pas charger/décharger les seaux en commençant par le même côté.

Matériel :

- Châssis de bouette
- Fer plat
- Supports de seaux

Coût :

+/- 20 € (matériaux de récupération)

Les avantages :

- **Ergonomie :** facilite le port de charges, charges mieux réparties
- **Gain de temps** : moins d'allers-retours pour le transport de seaux
- **Confort :** broutte stable et maniable

Tout savoir sur la brouette à seaux : cliquez ici

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le site Déclic travail : declictravail.fr

Déclic travail

Mission Wallonne des Secteurs Verts

PreventAgri